

## Litige dans le cadre d'un bien en indivision

Par **Vince2507**, le **19/02/2019** à **21:26**

Bonsoir,

Ma tante et ma mère ont hérité toutes deux d'un studio à la mort de ma grand mère (leur mère), il y a maintenant 5 ans. Ce studio a été mis en location jusqu'à récemment mais suite au départ des locataires, ma tante souhaite vendre, hors nous nous y opposons.

Elle évoque un besoin d'argent pour payer ses frais médicaux, malgré une bonne retraite et l'apport qu'étaient les loyer versés mensuellement.

Nous refusons de vendre et elle refuse de relouer le bien (ne considérant pas la rentrée des loyers chaque mois) et menace donc de ne plus payer les charges qui lui sont réclamées sur sa part chaque année, laissant ainsi la situation dégénérée d'elle même.

Ma question est donc la suivante : a t'elle des recours pour nous obliger à vendre ce bien ?  
quelles sont les conséquences de refuser de payer les charges sur sa part du studio ?